

Économie Collaborative

Protocole de test Pilote

Document édité sous la responsabilité
de la Direction Générale des Finances Publiques.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Version	Date	Auteur	Description
V2019-1	01/10/2019	DGFIP - Bureau GF-1A	Protocole de test pilote - Transfert des déclarations sur l'économie collaborative au titre des opérations réalisées en 2019
V2019-1.1	11/10/2019	DGFIP – Bureau GF-1A	Ajout et modification d'éléments surlignés en bleu - modification de l'intitulé du point de dépôt des déclarations et comptes-rendus (cf. page 5) - remplacement du code territoire RM par le code PM
V2019-1.2	04/12/2019	DGFIP – Bureau GF-1A	Ajout d'éléments surlignés en rose Absence d'envoi de courriel de notification d'erreur pour les motifs ERR01 à ERR05
V2019-1.3	07/01/2020	DGFIP – Bureau GF1A	Ajout d'un complètement surligné en jaune au point 4 sur l'accompagnement dans le cadre du pilote

Sommaire :

Table des matières

1. Objet du document.....	3
2. Les modalités d'adhésion au pilote.....	3
3. Les modalités de participation au pilote.....	4
3.1 Vérification de la solution logicielle.....	4
3.2 Principes d'accès à l'espace professionnel et au pilote.....	5
3.3 Les étapes du dépôt.....	5
4. L'accompagnement dans le cadre du pilote.....	8

1. Objet du document

Rappel :

Les dispositions de l'[article 242 bis du code général des impôts](#) (CGI) issues de l'article 10 de la [loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relatif à la lutte contre la fraude](#) prévoient notamment l'obligation pour les opérateurs de plateforme d'économie collaborative d'adresser annuellement à l'administration fiscale un document récapitulatif de l'ensemble des opérations réalisées par les utilisateurs de ces sites.

Les conditions d'application de ces obligations légales sont précisées dans l'[arrêté du 27 décembre 2018 pris pour l'application de l'article 242 bis du CGI](#).

Conformément aux dispositions de l'[article 242 bis du CGI](#), les données transmises sont, ensuite, envoyées par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) à la Direction de la sécurité sociale (DSS), sans démarche complémentaire de la part des déposants.

Pour plus de précisions sur la nature des données devant figurer dans le fichier Économie Collaborative, on se reportera au [BOI-BIC-DECLA-30-70-40-20](#).

Présentation du dispositif :

Pour permettre aux plateformes de tester le dispositif avant sa mise en œuvre, une **phase pilote** débutera en novembre 2019 et se poursuivra au-delà de janvier 2020.

Cette phase offrira aux plateformes la possibilité de déposer des déclarations de test et de fait, d'éprouver le dispositif déclaratif ainsi que les éventuelles situations de rejet de premier niveau. Elle leur permettra de bénéficier d'un accompagnement rapproché, d'anticiper les ajustements de logiciels et les procédures de gestion, de fiabiliser certaines de leurs données et de se familiariser avec la norme à respecter pour leurs déclarations.

Le présent protocole de test vise donc à préciser :

- les modalités d'utilisation du pilote de test (depuis la connexion, jusqu'au dépôt de la déclaration) ;
- les modalités de test pour les fonctionnalités intégrées au périmètre du pilote « Économie collaborative » (dépôt déclaratif, réception éventuelle d'un ou plusieurs comptes-rendus de rejet de premier niveau) ;
- les modalités d'accompagnement dont disposeront les plateformes participant au pilote.

2. Les modalités d'adhésion au pilote

Il n'existe pas d'adhésion spécifique au pilote de test : tout usager qui souhaitera déposer des fichiers ECOLAB de test pourra le faire via un lien dédié sur son espace professionnel du site « [impots.gouv.fr](#) », accessible dans les services en ligne proposés.

Pour disposer de ce lien, l'utilisateur devra toutefois être habilité dans son espace professionnel à au moins un service en ligne (par voie d'adhésion ou de délégation).

Les modalités de création d'un espace professionnel, d'adhésion et de délégation aux services en ligne sont consultables sur le site « impots.gouv.fr », rubrique *Professionnel / Créer mon entreprise / Je crée mon espace professionnel sécurisé / Consulter les fiches Focus des téléprocédures*

Le dépôt d'un fichier ne sera concrètement possible (après clic sur le lien pré-cité) que si l'utilisateur détenteur de l'espace professionnel est habilité à au moins un service en ligne pour le compte de la plateforme déclarante (par voie d'adhésion ou de délégation) ; cette habilitation ne peut être créée que si cette dernière est identifiée par un SIREN français.

De ce fait, si une plate-forme étrangère n'est pas titulaire d'un numéro de SIREN, elle devra s'immatriculer auprès d'un centre de formalités des entreprises afin, in fine, d'obtenir un numéro Siren attribué par l'Insee avant de pouvoir habilitier un quelconque usager professionnel pour utiliser les services en ligne la concernant, dont le pilote de test. Dans le cas où la plateforme n'aurait, en France, pas d'autres obligations que des obligations fiscales, l'immatriculation de celle-ci doit se faire auprès du service compétent de la DGFiP.

À noter que la documentation relative aux entreprises étrangères sera disponible, à compter du 3 octobre 2019, sur le portail impots.gouv.fr, sous la rubrique internationale/professionnels/Kit Immatriculation/ "Plateforme collaborative : je suis une entreprise étrangère".

3. Les modalités de participation au pilote

La participation au pilote suppose de suivre les étapes décrites ci-dessous :

3.1 Vérification de la solution logicielle

Cette première étape concerne les plateformes qui souhaitent, via leur participation au pilote, s'assurer que leur logiciel est capable de produire des déclarations « Économie collaborative », en respectant :

- les modalités de chiffrement, décrites au § 2.2 du [cahier technique publié sur le site « impots.gouv.fr »](#). Le fichier devra être obligatoirement compressé au format GZIP avant d'effectuer le chiffrement de celui-ci.

Le déposant devra chiffrer le fichier à l'aide d'une clé publique, avant de le déposer sur l'espace « Économie collaborative ».

Une clé publique est créée spécifiquement pour l'environnement du pilote et devra être exclusivement utilisée à ce titre.

Un « [guide de chiffrement](#) » ainsi que la « [clé publique de chiffrement pour les fichiers de test](#) » sont disponibles dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » du site impots.gouv.fr.

- [le schéma XSD](#) également publié dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » du site « impots.gouv.fr.

3.2 Principes d'accès à l'espace professionnel et au pilote

Les personnes détentrices d'un espace professionnel au sein duquel elles sont habilitées (par voie d'adhésion ou de délégation cf §2) à utiliser au moins un service en ligne pour le compte de plateformes disposant d'un SIREN) réaliseront successivement les étapes suivantes :

- la connexion à l'espace professionnel, sur le site « impots.gouv.fr », rubrique *Votre espace professionnel / Connexion à mon espace professionnel* ;
- l'accès à l'espace de dépôt du pilote, rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative*.

Point d'attention : le SIREN de la plateforme, pour lequel l'utilisateur détenteur de l'espace professionnel est habilité à au moins un service, devra impérativement être identique au SIREN de la plateforme renseigné dans la déclaration à la rubrique ENT003.

3.3 Les étapes du dépôt

La description de la solution technique « Économie collaborative » est décrite dans le [cahier technique publié sur le site « \[impots.gouv.fr\]\(http://impots.gouv.fr\) »](#).

Cependant, la phase pilote ne comprend pas l'intégralité des fonctionnalités qui seront proposées, en 2020, durant la phase d'exploitation.

- **Le périmètre du pilote :**

D'une part, il comprend l'activité de dépôt des déclarations, via l'espace professionnel, au travers du point d'accès dédié, rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative*.

D'autre part, il inclut les éventuels comptes-rendus de rejet de premier niveau, dans les cas de déclarations non conformes (ce cas de figure pourra être provoqué volontairement par les plateformes participant au pilote).

Enfin, dans les situations de rejet de déclarations non conformes (cf. ci-dessus), il prévoit l'envoi d'un message électronique à l'adresse courriel mentionné dans la rubrique COE002 du fichier, afin de signaler au titulaire de cette adresse la présence d'un document – le compte-rendu de rejet – à consulter dans leur espace professionnel.

Tous les comptes rendus de rejet ne sont pas concernés par ce dispositif : au cas particulier, les avis de rejet qui retracent les anomalies de type ERR01, ERR02, ERR03, ERR04 et ERR05 ne pourront pas faire l'objet d'un courriel. En effet, pour ces cas de figure, il est techniquement impossible d'ouvrir le fichier déposé par la plateforme afin d'y récupérer l'adresse électronique.

- **Modalités de dépôt sur le pilote :**

Les déclarations seront déposées en *upload*, sur la page accessible par la rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative / Dépôt*.

Les comptes-rendus de rejet de premier niveau seront téléchargés sur la rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative / Retrait*.

- **Principes fonctionnels à respecter pour un fonctionnement optimal :**

Pour un bon fonctionnement, les déclarations devront a minima respecter certaines règles :

- un nommage spécifique du fichier :

Le nommage du fichier XML devra respecter le format suivant, chaque élément étant séparé par le caractère « _ » (underscore) :

- Valeur fixe « ECOLLAB » ;
- Millésime (année concernée) ;
- Numéro SIREN (rubrique ENT003) ;
- Numéro d'ordre sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque déclaration successive transmise au titre du même millésime ;
- Date (date de création du fichier) sous le format « AAAAMMJJ ».

- un format spécifique :

Le fichier transmis par l'émetteur doit être de type « texte » respectant la syntaxe XML. Le fichier doit être encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark).

- un volume à ne pas dépasser :

Le fichier déposé (ENV) ne doit contenir qu'une seule déclaration d'économie collaborative (DEC).

La taille du fichier ne pourra pas excéder 2 Go avant compression.

Cette taille correspond à un fichier comportant les informations relatives à un million d'utilisateurs. Aussi, si une plateforme doit déclarer entre 1 million et 2 millions d'utilisateurs, elle devra déposer deux fichiers. Si une plateforme doit déclarer entre 2 millions et 3 millions d'utilisateurs, elle devra déposer trois fichiers, et ainsi de suite.

- la conformité du SIREN du déclarant :

Les dépôts opérés devront obligatoirement porter, en rubrique *SIREN de l'entreprise* (ENT003), le numéro SIREN de la plateforme figurant dans au moins une habilitation pour l'usager détenteur de l'espace professionnel.

- une déclaration destinée à l'environnement pilote :

Il est indispensable d'indiquer dans la rubrique « Code envoi du fichier d'essai ou réel » (ENV004), que l'envoi est destiné à une procédure de test et non d'un envoi réel, soit la valeur « 01 ».

- la conformité temporelle de la déclaration :

La phase pilote anticipe la mise en exploitation, prévue en 2020, des déclarations d'économie collaborative. Par conséquent, pour se conformer aux développements du pilote, il convient de renseigner une valeur « 2019 » dans la rubrique « Année millésime » (DEC002).

- le respect de la syntaxe du schéma XSD :

Le [schéma XSD](#) est publié dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » le site « impots.gouv.fr ».

Les déclarants peuvent toutefois provoquer une ou plusieurs anomalies pour éprouver la fonctionnalité de rejet de premier niveau.

- Un respect du nommage de l'identifiant métier :

Afin que cet identifiant présente un caractère unique dans l'espace et dans le temps, la rubrique « identifiant métier » (rubrique DEC004) devra comporter les différents éléments suivants, séparés par le caractère « _ » (underscore) :

- Millésime (année concernée)
- Numéro SIREN (rubrique ENT003)
- Numéro d'ordre sur trois chiffres.

- **Acquittement :**

Les dépôts qui seront effectués durant la phase pilote ne feront l'objet d'aucun acquittement de la part de la DGFIP : l'absence de compte-rendu d'erreur signifiera que la déclaration transmise est collectée.

- **Planning du pilote :**

Le service *Tests économie collaborative* sera accessible à partir du 4 novembre 2019.

Cependant, les usagers professionnels ayant vocation à utiliser ce service pour le compte d'une ou plusieurs plateformes, et qui ne disposeraient pas encore d'habilitation (par voie d'adhésion ou de délégation) à au moins un service pour leur compte dans leur espace professionnel, peuvent le faire dès maintenant, à condition que la plateforme déclarante dispose d'un numéro SIREN.

4. L'accompagnement dans le cadre du pilote

Les plateformes disposent de l'ensemble de l'information disponible sur le site *impots.gouv.fr*, rubrique *Partenaire/Économie collaborative et plateformes numériques*. Sont notamment disponibles les BOFiP, le cahier technique, le schéma XSD de collecte, le guide de chiffrement, des exemples de fichiers valides et la clé publique de chiffrement pour les fichiers de test.

Le cas échéant, vous pouvez saisir l'administration :

- soit à l'adresse électronique suivante : collecte-ecocollab@dgfip.finances.gouv.fr, pour toute question relative aux informations générales à faire figurer dans le fichier à déposer ;

- soit l'assistance TOSCANE, pour toute question tenant au format du fichier, à sa transmission à la DGFIP ou au téléchargement de l'avis de rejet. La saisine de ce service d'assistance peut se faire :

- par téléphone au 0810 006 882 du lundi au vendredi de 8h à 19h30 ;

- par formulaire électronique depuis le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>, puis en cliquant successivement sur les zones indiquées en rouge ci-dessous :

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, DE NOUS CONTACTER ?

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

1 Vous êtes :

Particulier	Professionnel
-------------	---------------

2 Votre demande concerne :

Une assistance aux téléprocédures	Une question fiscale d'ordre général	Une entreprise en France (contact et prise de RDV)	Une entreprise étrangère sans établissement stable
Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises	Un projet d'investissement en France par une entreprise étrangère	Une entreprise en difficulté	Vos correspondants spécialisés

3 Au sujet de :

Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données	Par formuel pour une procédure de transmission de fichiers par internet	Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement
--	---	---

PROCÉDURE DE DÉCLARATION EN LIGNE DES DONNÉES (PAR FORMUEL)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

Annexe 1 : Rappel des comptes-rendus de premier niveau

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie <i>Mention figurant dans le compte rendu</i>	Champs concernés
TOUS TYPES DE BLOC		
ERR01	Le fichier est corrompu, ou n'est pas un fichier texte, ou est mal compressé, ou est mal encodé, ou l'enveloppe contient plus d'un seul fichier. <i>Le fichier est illisible.</i>	/
ERR02	Un fichier de même nom a déjà été traité. <i>Un fichier de même nom a déjà été traité.</i>	/
ERR03	<i>Le fichier est supérieur à 2 Go.</i> <i>La taille du fichier est supérieure à la limite.</i>	/
ERR04	<i>Le nom donné au fichier ne respecte pas la norme prescrite par le cahier des charges.</i> <i>Le nom du fichier ne respecte pas la norme.</i>	/
ERR05	<i>Le fichier ne contient pas un ou plusieurs blocs obligatoires pour le contrôle de 1^{er} niveau, ou bien contient des rubriques qui ne respectent les consignes d'usage des caractères numériques ou alphanumériques.</i> <i>Le fichier ne respecte pas la structure. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	/
BLOC ENVOI (ENV)		
ERR06	<i>Le code nature du fichier (fichier test ou fichier réel) n'est pas indiqué.</i> <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENV004
ERR07	<i>Un fichier comportant un code nature 01 « Envoi fichier de test » est déposé sur la plateforme de production.</i> <i>La plateforme titulaire n'accepte que les déclarations réelles.</i>	ENV004
ERR08	<i>Un fichier comportant un code nature 02 « Envoi fichier réel » est déposé sur la plateforme de test.</i> <i>La plateforme partenaire n'accepte que les déclarations de test.</i>	ENV004
BLOC EMETTEUR (EMT)		
ERR09	<i>Aucun numéro d'identification de l'émetteur n'est fourni alors que le schéma prévoit l'indication d'un des trois numéros d'identification suivants :</i> <i>- SIREN ;</i> <i>- ou numéro de TVA intracommunautaire ;</i> <i>- ou numéro d'identification auprès de l'autorité fiscale étrangère.</i> <i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME001 EME003 EME004
ERR10	<i>Le SIREN et le NIC ne respectent pas l'obligation de cohérence</i> <i>Le numéro SIRET n'est pas cohérent.</i>	EME001 EME002
ERR11	<i>La raison sociale de l'émetteur n'est pas indiquée.</i> <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME005
ERR12	<i>La localité de situation de l'émetteur n'est pas indiquée.</i> <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME008
ERR13	<i>Le code ISO du pays ou territoire de situation de l'émetteur n'est pas indiqué.</i> <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME009

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie Mention figurant dans le compte rendu	Champs concernés
BLOC CONTACT ÉMETTEUR (COE)		
ERR14	Le code postal de l'émetteur n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO de sa situation est alimenté d'un code correspondant à la France (FR), à un DOM (GP, GF, MQ, RE ou YT), à une COM (BL, MF, NC, PF, PM , TF ou WF) ou à Monaco (MC). <i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME007 EME009
ERR15	Le nom de la personne à contacter n'est pas indiqué. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	COE001
ERR16	L'adresse courriel de la personne à contacter n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	COE002
ERR17	Le format de l'adresse courriel de la personne à contacter n'est pas conforme aux prescriptions du cahier des charges. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	COE002
BLOC DÉCLARATION (DEC)		
ERR18	Le type de déclaration n'est pas indiqué. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC001
ERR19	L'année millésime de la déclaration n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC002
ERR20	L'année millésime indiquée doit obligatoirement correspondre à l'année précédant (N-1) celle au cours de laquelle la déclaration est transmise à l'administration (N). <i>Présence d'un ou plusieurs caractères non autorisés. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC002
ERR21	La date de constitution du fichier n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC003
ERR22	L'identifiant métier de la déclaration n'est pas indiqué. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC004
ERR24	L'identifiant métier de la déclaration précédente n'est pas indiqué alors que la déclaration transmise est signalée comme étant une déclaration « annule et remplace » (type 03 ou 04). <i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC005 DEC001
ERR25	L'identifiant métier de la déclaration précédente indiqué ne correspond pas à l'identifiant métier valide. <i>La valeur saisie n'est pas correcte. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC005
ERR33	La déclaration de type « néant » ne doit comporter aucun utilisateur. <i>Présence d'un ou plusieurs blocs non autorisés. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC001
BLOC ENTREPRISE (ENT)		
ERR26	La raison sociale de l'entreprise n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez vérifier la conformité de la déclaration par rapport au schéma XSD</i>	ENT001

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie <i>Mention figurant dans le compte rendu</i>	Champs concernés
ERR27	<p><i>Le numéro SIREN de l'entreprise déclarante ne correspond pas au numéro SIREN sélectionné dans l'Espace professionnel.</i></p> <p><i>Champ obligatoire incohérent : le numéro SIREN de l'entreprise déclarante doit correspondre au numéro SIREN sélectionné dans l'Espace professionnel.</i></p>	ENT003
ERR28	<p><i>Le numéro SIREN de l'entreprise n'est pas indiqué.</i></p> <p><i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT003
ERR29	<p><i>Aucun élément n'est indiqué au titre du numéro, de l'extension, de la nature et du libellé de la voie de situation de l'entreprise.</i></p> <p><i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT007
ERR30	<p><i>La localité de situation de l'entreprise n'est pas indiquée.</i></p> <p><i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT009
ERR31	<p><i>Le code ISO du pays ou territoire de situation de l'entreprise n'est pas indiqué.</i></p> <p><i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT012
ERR32	<p><i>Le code postal de l'entreprise n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO de sa situation est alimentée d'un code correspondant à la France (FR), à un DOM (GP, GF, MQ, RE ou YT), à une COM (BL, MF, NC, PF, PM, TF ou WF) ou à Monaco (MC).</i></p> <p><i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT008 ENT012
ERR34	<p><i>Le code de distribution à l'étranger n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO est alimentée d'un code ne correspondant pas à la France.</i></p> <p><i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT013 ENT012